

# **Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du lundi vingt-quatre juillet deux mille dix-sept.**

L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt-quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VILLEDoux, dûment convoqué s'est réuni à la salle annexe de VILLEDoux, sous la présidence de Monsieur François VENDITTOZZI, Maire.

Étaient présents : Mesdames Corinne SINGER, Marie-Christine QUEVA, Isabelle BOURLAND, Marie-Louise PINEAU, Stéphanie COLOMBIER, Audrey VALLAT, Dominique TEXIER et Messieurs François VENDITTOZZI, Daniel BOURSIER, David WANTZ, Jean-Philippe TOLEDANO, Thierry BARBIN, Jean-Paul BONNIN, Jacques CHALLIER, Éric MONTAGNE, et Dominique VERGER

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 19 membres.

Absent excusé : Bernard CHARRON

Absente avec pouvoir : Catherine DENEUVE donne pouvoir à Corinne SINGER

Absente : Delphine BOUCARD

Corinne SINGER a été élu secrétaire de séance

## **Ordre du jour**

### **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 juillet 2017**

1. Délibération pour attribution des lots du marché à procédure adaptée pour les travaux de mise en sécurité du groupe scolaire de la commune de Villedoux
2. Délibération autorisant une décision budgétaire modificative en investissement : DBM n°2
3. Questions diverses

- \* \* \* \* \* -

Corinne SINGER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

## **1. Délibération pour attribution des lots du marché à procédure adaptée pour les travaux de mise en sécurité du groupe scolaire de la commune de Villedoux**

### Débat :

*Monsieur le Maire rappelle le projet en cours de travaux de mise en sécurité de l'école. Il explique que la Commission d'Appel d'Offre (CAO) s'est réunie vendredi 21 juillet à 14h00 en mairie. Il annonce que cinq plis ont été déposés en mairie pour les trois lots.*

*Il rappelle que, concernant ce Marché à Procédure Adaptée (MAPA) le travail a débuté en septembre dernier dans le cadre de la commission de concertation. Sans garantie d'obtention de la subvention (FIPD), aucune démarche ne pouvait débutée.*

*L'avis d'attribution de subvention a été reçu en mairie en avril. Il prévoit un montant de subvention à hauteur de 51% du devis. Ce devis a été chiffré par le cabinet Lionel COUTIER, en quatre jours, à hauteur d'environ 42 000€. Il comprend la rehausse des murs, un nouveau portail sécurisé avec vidéo-surveillance,*

*Par la suite, la Préfecture a annoncé que la subvention serait versée uniquement entre début septembre et fin décembre 2017. Les travaux doivent donc être faits avant la fin de l'année.*

*La MAPA a donc été publiée le 15 juin avec une date limite de dépôt des offres le vendredi 21 juillet midi.*

*M. le Maire annonce que le lot maçonnerie a été supprimé. En effet, une solution de bandeaux métalliques a été adoptée au lieu d'une rehausse maçonnée car un dénivelé trop élevé compromettrait la solidité du mur. Les plans ont donc dû être adaptés.*

*Cinq plis ont été ouverts lors de la CAO : deux pour le lot « serrurerie », deux pour le lot « électricité » et un pour le lot « vitrerie ».*

*Des notes techniques, de délai, de respect administratif et de prix ont été attribuées à chacun.*

*La possibilité de négocier avec chaque entreprise était prévue dans la MAPA.*

*Concernant le lot « serrurerie » les entreprises PATEAU et FABAREZ ont déposé une offre.*

*L'entreprise PATEAU a reçu une note technique supérieure à celle de l'entreprise FABAREZ.*

*L'entreprise FABAREZ a oublié de fournir deux documents administratifs.*

*Le montant du devis de l'entreprise PATEAU étant supérieur à celui de l'entreprise FABAREZ il a été négocié une baisse du devis avec l'entreprise PATEAU pour atteindre 6990€ TTC.*

*Concernant le lot « vitrerie », seule l'entreprise « Miroiterie de l'Aunis » a déposé une offre pour un montant de 2 512,07€ TTC.*

*Concernant le lot « électricité », les entreprises BRUNET-SICOT et ALMA ont fait une offre.*

*L'entreprise BRUNET-SICOT a obtenu une note technique supérieure. En effet le dossier est très documenté, présentant des garanties au niveau de la sécurité, avec une possibilité d'intégrer des options. Le devis s'élève à un montant de 7353,60€ TTC.*

*La CAO a retenu les entreprises PATEAU et BRUNET-SICOT pour leurs offres économiquement plus avantageuses.*

*La somme totale des offres est inférieure à ce qui était prévu dans le budget.*

*M. BOUSIER rappelle qu'il faut prévoir d'opacifier les vitres de l'école.*

## *DELIBERATION*

Monsieur le Maire rappelle le projet en cours pour les travaux de mise en sécurité du groupe scolaire de la commune de VILLEDoux.

L'avis d'appel public à la concurrence a été passé le 15 juin 2017 avec une date limite de remise des offres au 21 juillet 2017 à 12h00. Cinq (5) entreprises ont présenté leur candidature pour les lots du marché à procédure adaptée pour les travaux de mise en sécurité du groupe scolaire de la commune de Villedoux.

Avant analyse, Monsieur le Maire a précisé que le lot 1 « peinture » n'a pas lieu d'être car les travaux de maçonnerie ayant été supprimés il n'y a pas de peinture à effectuer.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 juillet 2017 à 14h00 pour analyser l'ensemble des 5 dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des Entreprises suivantes :

- pour le lot 2 « serrurerie » : l'entreprise PATEAU domiciliée lieu-dit « Les Jars » à VILLEDoux 17230 pour un montant de 6 990 euros TTC
- pour le lot 3 « vitrerie » : l'entreprise MIROITERIE D'AUNIS domiciliée 1 RUE François HENNEBIQUE à LAGORD 17140 pour un montant de 2 512,07 euros TTC
- pour le lot 4 « électricité » : l'entreprise BRUNET SICOT domiciliée Site des Quatre Chevaliers à PERIGNY 17180 pour un montant de 7 353,60 euros TTC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- entériner le choix de la commission d'appel d'offres et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.
- l'autoriser à signer les marchés pour les travaux de mise en sécurité du groupe scolaire de la commune de VILLEDoux et tous les actes administratifs correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue les 4 lots pour les travaux de mise en sécurité du groupe scolaire de Villedoux conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés pour les travaux de mise en sécurité du groupe scolaire de la commune de VILLEDoux et tous les actes administratifs correspondants.
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2017.

## 2. Délibération autorisant une décision budgétaire modificative en investissement : DBM n°2

### Débat :

Monsieur le Maire explique qu'un point sur le budget a été fait par M. WANTZ.

Une insuffisance d'environ 20 000€ a été soulevée pour le budget « voirie ».

M. le Maire propose que l'emprunt soit augmenté. Il sera alors d'un montant de 25 000€.

M. le Maire précise que d'autres DBM viendront certainement par la suite, notamment avec les MAPA des 3 rues et de la maison des jeunes.

Concernant la MAPA de la maison des jeunes, M. le Maire annonce que beaucoup de dossiers ont été retirés par des entreprises parfois très éloignées. La CAO sera très conséquente car une analyse fine de chaque dossier déposé sera nécessaire.

### *DELIBERATION*

Monsieur le Maire explique que la réorganisation de la plonge et de la cuisson au restaurant scolaire au vue des effectifs croissants initialement prévu avec une partie travaux sera en fait assurée par l'achat de matériel adapté et qu'il convient donc de corriger le budget en ce sens.

Monsieur le Maire ajoute que l'avis de somme à payer pour la participation de la commune de VILLEDoux au giratoire de la rue du Soleil Couchant ayant été émise par le Département de la Charente Maritime, il convient d'abonder le budget voirie pour ouvrir les crédits suffisants à l'opération 154 « Voirie »

Monsieur le Maire présente le tableaux des décisions budgétaires modificatives nécessaires pour ajuster les crédits prévus au budget primitif 2017 Commune comme suit :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
2135 : Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	-20 000,00	1641 : Emprunt	25 000,00
2135 - 176 : aménagements bâtiments communaux	5 000,00		
2151 - 154 : Réseaux de voirie	20 000,00		
2188 : Autres immobilisations corporelles	20 000,00		
	<b>25 000,00</b>		<b>25 000,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la décision budgétaire modificative n°2 telle qu'elle leur a été présentée.

### 3. Questions diverses

1- *Mme SINGER évoque qu'un courriel reçu en mairie de Pôle Emploi annonçant le gel du dispositif des contrats aidés. Cette mauvaise surprise arrive alors que le recrutement des futurs animateurs est en cours afin d'assurer l'encadrement et la sécurité des enfants dès la fin du mois d'août.*

*Financièrement, la commune ne pourra pas assumer les contrats sans contrepartie.*

*Dans un premier temps, des petits CDD devraient être proposés au risque d'empêcher la signature de CAE par la suite.*

*Concernant la prorogation des CAE, aucune annonce n'a été faite pour l'instant par Pôle Emploi. M. WANTZ a mesuré l'impact sur le budget. Il serait de 8% sur 12 mois avec près de 100 000€ supplémentaires.*

*M. le Maire précise qu'il a écrit à M. le Préfet afin de lui faire part des difficultés rencontrées par les petites communes.*

*Il ajoute que l'organisation de la semaine scolaire ne peut plus passer à quatre jours, le délai de révision étant passé. De plus, une modification du rythme scolaire remettrait en cause l'engagement triennal de la commune avec la CAF pour le PEDT.*

*La menace avec cette augmentation de la masse salariale est d'être mise à l'index par La Préfecture avec une mise sous tutelle budgétaire.*

2- *Mme PINEAU explique qu'une personne malvoyante s'est blessée avec des plots mis sur un trottoir, rue de la Liberté. Ces plots ont été installés par un administré.*

*M. le Maire demande à M. BOURSIER de faire enlever ces plots car il est interdit de privatiser le domaine public.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

VENDITTOZZI François – Maire	
SINGER Corinne – Adjointe au Maire	
QUEVA Marie-Christine – Adjointe au Maire	
BOURSIER Daniel –Adjoint au Maire	
WANTZ David – Adjoint au Maire	
BOUCARD Delphine -Adjointe au Maire	Absente
BARBIN Thierry- Conseiller municipal	
BONNIN Jean-Paul – Conseiller municipal	
BOURLAND Isabelle – Conseillère municipale	
CHALLIER Jacques – Conseiller municipal	
COLOMBIER Stéphanie- Conseillère	
DENEUVE Catherine –Conseillère municipale	Absente avec pouvoir
VALLAT Audrey – Conseillère municipale	
MONTAGNE Éric – Conseiller municipal	
PINEAU Marie-Louise – Conseillère municipale	
TOLEDANO Jean-Philippe – Conseiller municipal	
CHARRON Bernard – Conseiller municipal	Absent excusé
TEXIER Dominique – Conseillère municipale	
VERGER Dominique – Conseiller municipal	